



VICE-PRESIDENT-E DE SECTION LOCALE

Il peut y avoir 1 ou 2 vice-président-es de SL qui sont idéalement de communauté linguistique différente.

En étroite collaboration avec les autres mandataires et responsables d'activités, les vice-président-es agissent sous la direction du/de la président-e de Section locales qui lui délègue certaines de ses attributions tout en assumant l'entière responsabilité. Ils-elles sont épaulé-es par le comité de Bruxelles-Capitale.

Les vice-président-es sont membres du comité de Section locale et de l'assemblée de Section locale.

MISSIONS

Les vice-président-es assistent le-la président-e de Section locale dans l'exercice de son mandat (voir descriptif de fonction de président-e).

Lorsque le-la président-e de Section locale est simplement empêché-e, les vice-président-es le-la remplacent à sa demande expresse.

Lorsque le-la président-e de Section locale est absent-e (absence de plus longue durée), les vice-président-es peuvent assumer temporairement ses responsabilités. Dès lors, ils-elles président en lieu et place du/de la président-e de Section locale toutes les réunions. Ils-elles assistent également à toute réunion ou assemblée auxquelles aurait dû participer le-la président-e empêché-e.

En cas d'urgence, les vice-président-es de Section locale prendront toutes les mesures qu'impose la situation et cela, au nom du/de la président(e) de Section locale. Ils-elles devront lui rendre compte de leurs actions dans les meilleurs délais.

En cas de vacance du mandat de président-e, les vice-président-es assument toutes les responsabilités du/de la président-e de Section locale jusqu'aux prochaines élections.

Le mandat de vice-président-e de Section locale est décerné par élection. Il est occupé pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de quadriennat).

PROFIL RECHERCHE

- être en accord avec les Principes et Valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- attrait marqué pour le social
- savoir organiser et déléguer, être capable de diriger, de trancher
- faire primer l'intérêt général, savoir créer le consensus
- intégrité
- être capable de gérer les conflits
- faire preuve d'ouverture, de flexibilité et d'adaptation
- apprécier le contact, être à l'écoute, percevoir les besoins de l'autre
- communiquer adéquatement
- être enthousiaste, optimiste, entreprenant-e
- avoir de l'audace et des épaules solides
- avoir des notions comptables et budgétaires
- disposer d'une connaissance suffisante des acteurs privés et publics locaux



Belgische **Rode Kruis**
Croix-Rouge de Belgique

ENGAGEMENTS A PRENDRE

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- acquérir et entretenir ses connaissances sur :
 - signification et usage des principes fondamentaux et de l’emblème du Mouvement
 - missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
 - modes de fonctionnement, règlement d’ordre intérieur, modalités administratives,..
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique



Belgische **Rode Kruis**
Croix-Rouge de Belgique